

APPEL DES ELUS ETUDIANTS

Aujourd'hui, se prépare une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Le débat sur ce projet vient de se terminer au Sénat et va commencer à l'Assemblée.

Quelque soit notre réflexion personnelle sur l'utilité ou pas d'un nouveau texte de loi, sur les options politiques de ceux qui l'ont proposé, nous estimons que la tâche d'élus étudiants attachés à leur mandat, passe par une analyse précise des principales dispositions du projet, sans que quelques détails de forme (conseils, place des catégories d'enseignants, structure...) ne cachent la réalité que vivent quotidiennement les étudiants.

Nous sommes élus étudiants dans les Conseils des Universités et avons pour responsabilité de défendre les étudiants contre toute atteinte à leurs droits. En ce sens, la diminution de la part des étudiants à 15% ne permet pas, à notre avis, que les étudiants soient réellement représentés.

Nous craignons que la possibilité, ouverte par le projet de loi, de création d'Etablissements Publics Fédérés au sein des universités n'aboutisse à la multiplication de petits centres monodisciplinaires et

à la disparition du caractère interdisciplinaire des formations, de plus en plus nécessaire pour nos diplômés.

Mais nous voulons surtout nous élever fermement contre quatre dispositions qui vont à l'encontre des droits les plus fondamentaux des étudiants. En effet, le projet prévoit :

- l'interdiction pour tout bachelier de choisir ses études supérieures,
- la sélection généralisée pour le passage d'un cycle à l'autre,
- la possibilité pour les universités de fixer leurs droits d'inscription,
- la remise en cause du caractère national des diplômes, seule garantie permettant l'égalité des étudiants devant la recherche d'un premier emploi.

Nous estimons que ces mesures sont inadmissibles car elles nient une part importante de nos acquis des années précédentes et ne donnent aucune perspective à l'Enseignement Supérieur, ni aucun moyen de développer les universités et la qualité des enseignements qu'elles proposent.

C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour que de telles dispositions ne deviennent pas la loi à l'Université.

Conseil Supérieur de l'Education Nationale : P. DARRULAT (Président de l'UNEF I.D.), F. AUGENORE (Secrétaire Général de l'UNEF I.D.)

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : J.C. CAMBADELIS, M. ROZENBLAT, J. DRAY, A. BAUER, F. CASTAING, E. LE ROCH, I. MARTIN, B. GACHEN, O. LE PICHON, P. PLANTAGENEST, P. DARRULAT

F. NEGREL, S. GAY-TEISSIER, M. BOURJANI, P. GLAT, M. RAJIB, J.P. CAMPANA, R. BENCHETON, A. SALIH, J. DINE, N. ZERBIB, D. BROCHIE, P.F. PARODI, C. CEVASCO, B. KERN, S. DE PONCINS, P. DULOUT, F. FONTAINE, C. ALLEGRE, T. LASSERRE, C. ANDRE, J.P. BRACCO, F. RAP, H. SOUFI, B. GUEYE, E. GROEN, P. STENPERT, A. GIRAUD - A. MAILLARD, J. CREPIN, G. FRIEVILLE, P. PRUVOST, A. ROUSSELLE, F. POUQUET, S. FRUITIER, D. LECAT - L. CONNAN - B. GACHEN, F. GACHEN, V. LAJAT, A. DINARI, P. DA COSTA, P. SALVEY - G. PURLAIS, D. CABIEU, B. DELAUNE, M. DOBIE, R. DEBORD, E. DELTEIL, E. OUZOUNIAN, Y. COLLEAU, M. ROUSSEAU, J.M. BRIEN, P. MOTTE, B. PASSARD, D. DUCORN, G. LANGIE - F. FRAUD, C. THOLY, C. PEYRON, A. BUSSIERE, F. LEBOURG, P. CHAPDELAIN, C. COMBUNAL, H. PERRUSSEL, L. MAGRECKE, N. SIEBERNE - S. SHERRIER, T. DE SANTI, J.M. DORLET, P. AUDARD, E. CLEMENT, C. JACOMY, S. THIERRY, P. MOREL, M. COTTIN, D. CHARDON, S. TERPIEAU, J.C. OUAZANA, C. FROSSARD, J. SMAHI, J. VIGREUX, T. GAUFFRE, C. MORINONI, D. MARECHAL, J.P. LOPEZ, B. MARBOT, N. CAHIZAC, P. PECHOUX - O. RIEY, M.C. LUCINI, I. ANTONELLI, J.L. COUDENE, J.P. ALLEGRIET, J.P. GUTHMANN, C. SPYROS, A. DEBIST - Q. BIENCOURT, R. CORMIER - A. MORVAN, E. DELEPLACE, P. DRUART, F. PATTINIER, C. BEAURAIN, F. KACZMAREK, A. MONICOURT, R. TAFTICHT, C. COLRAUT, A. OUAHAB, V. GENTILHOMME, P. DELGURE - A. BERROUER, A. DARBOURET, D. GIRARD, C. BORGEL, L. DEBURE, E. THOMAS, M. BORGEL, J.L. ESTOURILLELLE, N. GUIDA, N. DOUDAOU, A. GALLARDO, S. PANGON, A.M. VIGUOT - H. KHALOUFI, P. GACHES, M. HANMAM, B. MAURER, L. FAURE, P. BUSSON - T. GALLARME, G. GOSSEREZ, M. MONACHELLO, M. EL GAHS, A. LESDALONS, F. BOIS, A. POTHIER, S. TENDAS - Y. LUCAS, A. ANOUJAR, X. GIOVANELLI - P. LACAZE, E. PEDEBOSCO - S. SIEGER, N. SIEGER, P. MAUDIN, C. CHEVALEGRE, F. PARLES - V. HAMON, J.Y. ROLLAND, E. LE ROCH, Y.M. HERVE - J. NAHEM, F. PLANCHAUD - F. ROTH - O. MARTIN, R. DUTRIEAUX, L. DOUCET, D. CARRIERE - T. SALMON - V. THOMAS, F. CHERFI, M. YASSINE, M. YANG, A. VANSHOONBECK, G. DELACOUR, C. PIERONI, E. HERVOUET, D. FRANCOIS, G. BARRIOLX, S. TA, H. SOULIE, S. FOUKS, E. WACHSBERGER, O. LECOUR, A. BAUER, B. BENAÏEM, B. RAYARD, C. SIN RONA, F. FAIST, F. MOULIN, P. CAMPINCHI, I. MARTIN, M. DJEGHRI, F. AMRAM, P. HAOUR, M. VALLS, I. PAPPELARD, A. PRON, P. FOUTRIER, J.P. FRAGNET, S. SETBON, L. GILLET, M. MOINE, P.Y. CHAR, J. FAURET - M.C. SPINASSOU, J. JULLIEN, D. MARE, P. MAUREL, S. RONSIN, M. HOUDOU, S. PAPP, A.M. BREUS, I. DE CUENA, A. MONTEIRO DIAS, I. DE LA FOUCHARDIERE, D. ESSAKAY - F. TOUSTOU, S. IONESCO, M. FETTU, A. COSNARD, P. PROMENVAL, S. POSTEL, C. CHOU, H. TRANDAC, M. MARTINEZ - V. ARONDEL, T. GANDON, E. LECOMTE, J. MARASCHIN, B. COLLET, J.C. WORMS, G. TREVES, A.M. ANQUEZ - N. DELESQUE, I. KA, D. OLTRA, J. PAROON, J.F. BERNARD, A. SCHAMELHOUT, H. BENUJELLOUM, P. BOHELAY - F. ELIAJOM - C. HERRERO, F. VAJROS, S. ROSSO, C. LAKEL, E. FROGER, N. GIRAUD, M. DUMAS, B. LUCAS, C. DUFOUR, J. CARREIRAS, M.N. LEFEUVRE, D. DHOMBRES, S. BASTIEN, P. FINALTERI, A. CAMBERLIN, I. TOMJE, Z. CARRERA, T. TOUSSAINT, R. LAGRAVE, C. BLANC, M. LEBRUN, J.M. MOUREY, A. ROYER, A. BALLESTE, C. ZIMMERMANN, C. BAQUE, L. DE VILLEPIN, M. LARABI, P.L. TERK, I. BRUNE - P. CHERO, C. PICHAUD, S. PIRY, V. SCHAEFER - C. ARRACHART, J.M. NATHANSON, Y. DALCANTON, J. CHAPELAIN, M. DESPLAN - D. GOLDBERG, E. AGOPIAN, I. THOMAS, E. CAMUS, P. LAVAND, F. GALETTO, A. STASSINET, E. HUGUENY, P. PHILIPPE, A. BALESTAN, M.A. THOMAS, P. TROADEC, P. AUBERT, N. PELLEN, C. AUBERT, S. ZAPPI

Pour toute correspondance : UNEF I.D. - 46, rue Albert Thomas, 75010 Paris